



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**Séance du Conseil Municipal
du Mardi 11 Février 2025**

Affaire n° 11 – Délibération N° 2025-02/010

Autorisation à donner au Maire pour proroger le délai de la promesse de vente concernant l'achat des parcelles AX 493 et AX 498 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe, réaliser l'opération financière.

et signer l'acte d'achat

L'an deux mille vingt-cinq et le Mardi onze Février à dix-huit heures et trente-sept minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-FRANCOIS, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERIAN, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 05 Février 2025
Date d'affichage : 05 Février 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS	PROCURATION À	ABSENTS	EXCUSÉS
21	05	04	03

Nombre de Conseillers votants : 26

Nom	Fonction	Présents	Procurations	Excusés
M. Jean-Luc PERIAN	Maire	x		
M. Jean SUEDOIS	1 ^{er} Adjoint	x		
Mme BROSIUS Myriam Lucie	2 ^{ème} Adjoint	x		
M. VINGADASSAMY Eddy	3 ^{ème} Adjoint	x		
Mme CAMIER Barbara	4 ^{ème} Adjoint	x		
M. Patrice BABOURAM	5 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Nelly SEJOR	6 ^{ème} Adjoint	x		
M. Michael COPANEL	7 ^{ème} Adjoint	x		
Mme Annick Claude Claire LABRY	8 ^{ème} Adjoint	x		
M. Terry LENDO	9 ^{ème} Adjoint		Mme Myriam Lucie BROSIUS	
M. Alain PARSHAD	Conseiller Municipal	x		
Mme FERLY Lydie	Conseiller Municipal	x		
Mme Muguette DAIJARDIN	Conseiller Municipal	x		
Mme Sonia DIEUPART-RUEL	Conseiller Municipal	x		
M. ABELA Jean-Marie	Conseiller Municipal			x
M. ALBERT Richard	Conseiller Municipal		Mme Nelly SEJOR	
M. LORIDON Eddy	Conseiller Municipal	x		
M. Julien YENGADESSIN	Conseiller Municipal			x
Mme Sandra SENELLIER	Conseiller Municipal		Mme Gladys LISON	
M. Olivier POININ	Conseiller Municipal	x		
Mme Gladys LISON	Conseiller Municipal	x		
Mme JEANNY-EVARISTE Nataelle	Conseiller Municipal	x		
Mme BADDHA-MOURADI Alda Viviane	Conseiller Municipal	x		
M. MAUSSE Michel	Conseiller Municipal			x
Mme LOSBAR Yvanne	Conseiller Municipal			x
M. MARY Teddy	Conseiller Municipal	x		
Mme PAVIOT Lydie	Conseiller Municipal		M. Teddy MARY	
M. HIRA René	Conseiller Municipal			x
M. DUVERGER Maurice	Conseiller Municipal			x
Mme CAZIMIR Marina	Conseiller Municipal			x
M. VEYRIER Didier	Conseiller Municipal	x		
Mme PEROUMAL Sophie	Conseiller Municipal	x		
Mme CHIPOTEL Véronique	Conseiller Municipal		Mme Sophie PEROUMAL	

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-449-DE

Le quorum étant atteint, vingt-et-un (21) Conseillers étant présents et cinq (05) représentés, le point est mis en discussion par le Président.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), Madame Nataelle JEANNY-EVARISTE, est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.

Autorisation à donner au Maire pour proroger le délai de la promesse de vente concernant l'achat des parcelles AX 493 et AX 498 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Guadeloupe, réaliser l'opération financière.

Par la signature de la Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) signée le 29 Juillet 2022 entre la Collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin, la collectivité s'est inscrite avec ces différents partenaires dans la mise en œuvre d'axes stratégiques.

Parmi ces axes, figure notamment le développement et l'optimisation des équipements et des services aux familles.

Concomitamment, le diagnostic opéré sur le territoire de la ville, dans le cadre de la CTG, a permis de relever les besoins du territoire dans les domaines de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de l'enfance et de la jeunesse.

Dans le cadre de ce projet, pour lequel une subvention a été accordée par la Caisse d'allocations Familiales de la Guadeloupe (la Convention d'objectif et de financement en annexe), il est prévu l'acquisition du bâtiment de l'ancienne crèche «le Nid» située sur les parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher pour une surface totale de 2 025 m² comprenant un bâtiment en dur élevé de 25 pièces.

L'estimation de France Domaine a été fixée au prix de 1 332 000,00 € le 22 Juin 2023.

Le coût de cette opération frais de notaire compris, s'élève à un montant d'un million trois cent quarante-neuf mille six cent euros (1 349 600,00 €) décomposé ainsi :

- Prix : 1 332 000,00 €
- Frais de la vente : 17 600,00 €.

Aucune indemnité d'immobilisation ne sera due par la collectivité.

A ce titre, par une délibération n° 2023-09/045 en date du 04 Septembre 2023, l'ancien Maire a été autorisé par le Conseil Municipal à signer la promesse de vente avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe.

Cette promesse de vente a été signée le 16 Octobre 2023 pour une durée d'un an. Elle a donc pris fin le 15 Octobre 2024.

Néanmoins, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et la commune de Saint-François souhaite mener à bien cette opération et ont consenties à la prorogation du délai de cette promesse de vente au 31 Mars 2025.

Aussi, suite à l'élection du nouveau Maire, Monsieur Jean-Luc PERIAN, le 16 juillet 2024, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le Maire à signer la prorogation de la promesse de vente avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe pour une échéance au 31 Mars 2025 et de payer les frais inhérents à cet acte,
- le paiement de la somme de 1 349 600,00 € au titre de l'opération d'achat et des frais relatifs,
- la signature de l'acte d'achat des parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher - 97118 SAINT-FRANÇOIS.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

Sur rapport de Monsieur le Maire ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29, L.2241-1, L.1311-9 et L.1311-10 ;
Vu la Convention Territoriale Globale de services aux familles (CTG) signée le 29 Juillet 2022 entre la Collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin et la Caisse Générale de Sécurité Sociale de Guadeloupe et de Saint-Martin ;

Vu la délibération n° 2022-12/064 du 15 Décembre 2022 portant sur la demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour la création d'un Centre Social «Village de la Famille et de l'Enfance» ;

Vu l'avis des domaines en date du 22 Juin 2023 ;

Vu les extraits cadastraux des parcelles ;

Vu la délibération n° 2023-09/045 en date du 04 Septembre 2023 autorisant le Maire à signer la promesse de vente au profit de la Commune de Saint-François avec la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe pour les parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher - 97118 SAINT-FRANÇOIS ;

Vu la promesse de vente entre la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et la Commune de Saint-François rédigé par l'Office notarial Arnaud BONNET et Vincent CLERC, Notaires associés, signée le 16 Octobre 2023 ;

Considérant que l'acquisition des parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher - 97118 SAINT-FRANÇOIS s'inscrit dans le cadre de la création du «Village Famille Enfance» ou «Centre Social de Saint-François» et des objectifs de la CTG ;

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et la commune de Saint-François souhaitent proroger le délai de cette promesse de vente au 31 Mars 2025, dont le projet est annexé à la présente délibération, pour permettre la réalisation de cette opération ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jocelyn ELOUIN, Directeur Général des Services et de Madame Diana GADDARKHAN, Juriste ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE à l'unanimité :

Article 1^{er} : D'AUTORISER le Maire à signer la prorogation de la promesse de vente du 16 Octobre 2023 pour une date de réalisation au plus tard au 31 Mars 2025, pour l'achat des parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher - 97118 SAINT-FRANÇOIS de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin pour une surface totale de 2 025 m² au prix d'un million trois cent quarante-neuf mille six cent euros (1 349 600,00 €).

Article 2 : Les frais relatifs à la rédaction et la publication de la prorogation de cette promesse de vente s'élevant à 245 € TTC sont à la charge de la commune.

Article 3 : D'AUTORISER le Maire à signer l'acte authentique d'achat des parcelles AX 493 et AX 498 sises rue Schoelcher - 97118 SAINT-FRANÇOIS de la Caisse d'Allocations Familiales de Guadeloupe et de Saint-Martin pour une surface totale de 2 025 m² au prix d'un million trois cent quarante-neuf mille six cent euros (1 349 600,00 €).

Article 4 : Les dépenses relatives à la prorogation de la promesse de vente, à l'achat des parcelles et des frais inhérents à ces opérations seront inscrites à l'opération 166 «Création Ludothèque, LAEP, Espace parent».

Article 5 : D'AUTORISER le Maire à signer tout document afférant à cette opération.

Article 6 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Article 7 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans un délai de deux (02) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Envoyé en préfecture le 18/02/2025
Reçu en préfecture le 18/02/2025
Publié le 19/02/2025
ID : 971-219711256-20250212-449-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture
le 18/02/2025
Et publication ou notification
du 19/02/2025
Affichée en Mairie, le
19/02/2025

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire

Jean-Luc PERIAN.

